

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2023-21

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS (ÉTUDIANTS) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

La directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté 2023-19 du 2 octobre 2023 relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En vue du scrutin du **mercredi 18 octobre** au **jeudi 19 octobre 2023**, sont désignés comme membres du bureau de vote les personnes suivantes :

La présidente : Hélène SURREL
Assesseurs : Sandrine FREYRI
Kévin CORBION

Article 2 : Au plus tard la veille du scrutin, le bureau désigne parmi les électeurs un nombre de scrutateurs supérieur ou égal à trois. Si plusieurs listes sont en présence, elles désignent chacune un scrutateur.

Article 3 : La directrice de l'IEP de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 octobre 2023
La directrice de l'IEP,



Hélène SURREL